

25/05/2021

Devenez Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses

Devenez Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses

25 mai 2021 - 16:07 — gestionnaire



[1]

Prévenir les risques liés au transport de matières dangereuses

Pourquoi devenir conseiller à la sécurité ?

Vous souhaitez acquérir de nouvelles compétences ? Participer à l'amélioration continue de la sécurité de votre entreprise ? La formation de conseiller à la sécurité est une formation qualifiante et reconnue qui vous permettra d'acquérir un nouveau rôle clé au sein de votre

entreprise.

Le Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses a un rôle de conseil relatif auprès du chef d'entreprise. Grâce à sa formation et ses connaissances sur les matières dangereuses il est en mesure d'examiner les prescriptions relatives au transport de ces produits et de conseiller l'entreprise.

Ces tâches concernent tant des actions de contribution à la mise en place de procédures que d'accompagnement à leur mise en œuvre ou encore de contrôle du respect par l'entreprise des procédures existantes. Le CSTMD s'assure de la rédaction du rapport annuel.

Quel risque dans le TMD ?

Le transport de gasoil, de gaz, de liquides inflammables ou tout autre matière toxique, nocive, corrosive ou radioactive peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Lors d'un accident, le transporteur et les personnes environnantes peuvent être gravement atteintes. Les conséquences de l'accident peuvent avoir un impact environnemental mais également sanitaire lié à la pollution des eaux souterraines captées pour l'alimentation en eau potable de la population. Tout cela aura un coût pour l'entreprise, tant financier qu'en terme d'image.

Qui est concerné ?

Chaque entreprise dont les activités comprennent l'expédition ou le transport de marchandises dangereuses par route, ou les opérations connexes d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement, désigne un ou plusieurs conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, chargés d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, inhérents à ces activités.

Cette formation dispose d'un tronc commun pour les activités du transport aérien et maritime.

Clôture des inscriptions pour l'examen d'octobre le 10 juillet

Programme complet de la formation ci-dessous.

URL source: <https://www.conform.pf/actualite/devenez-conseiller-la-securite-pour-le-transport-de-marchandises-dangereuses>

Liens

[1] https://www.conform.pf/sites/default/files/img_princ/devenez_conseiller_securite.jpg